

Perroqnevej les Fontaines

Plan Local d'Urbanisme

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Pièce n°2 - Document approuvé par délibération du conseil municipal le :





I/ Le scénario d'évolution retenu : favoriser une croissance maîtrisée

Prévision démographique :

La commune s'est fixée l'objectif d'accueillir environ **25 habitants supplémentaires à l'horizon 2030**. Ce qui correspond à environ 1,7 habitants supplémentaires par an (à partir de 2015).

La commune se fixe pour objectif d'accueillir 10 logements à l'hectare dans les futures zones d'extensions.



En application des lois « Solidarité et Renouvellement Urbains », « Urbanisme et habitat », et « lois Grenelles » :

- La commune souhaite participer à la lutte contre l'étalement urbain et à la modération de la consommation de l'espace en priorisant la densification des parties actuellement urbanisées. La commune entend favoriser le renouvellement urbain, notamment par la prise en compte des logements vacants et des dents creuses au sein de l'enveloppe urbaine.
- Le projet de développement de la commune vise à maîtriser l'urbanisation en extension et à privilégier l'urbanisation des dents creuses afin de préserver le paysage communal.
- La volonté communale est d'accueillir de la population afin de maintenir les services. Le but est de pérenniser les équipements existants (péri scolaire, sportifs...), et le tissu économique ; au niveau communal mais également intercommunal.
- PERROGNEY LES FONTAINES est également attentif à la problématique énergétique et à la réduction des gaz à effet de serre : en ce sens, la commune souhaite pouvoir inciter à une meilleure isolation des bâtiments ou encore le recours aux énergies renouvelables, ainsi qu'une meilleure gestion des eaux pluviales dans les futures zones à urbaniser.

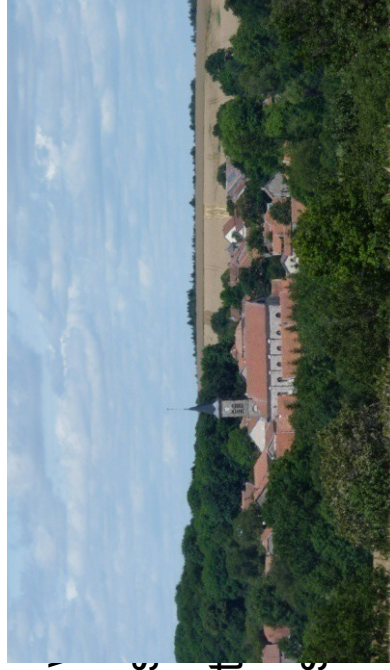


Les objectifs du PADD de la commune de PERROGNEY LES FONTAINES

- Maintenir l'identité villageoise et assurer un développement urbain maîtrisé.
- Valoriser le patrimoine bâti, naturel et paysager.
- Préserver et diversifier l'activité agricole.
- Encourager l'activité économique locale et le maintien des services.

Maintenir l'identité villageoise et assurer un développement urbain maîtrisé.

Explications :



Le village souhaite maîtriser son développement urbain afin de conserver une identité villageoise et assurer un développement maîtrisé de qualité, soucieux de la qualité de vie des habitants. Le développement urbain préconisé dans le PADD s'appuie à la fois sur les possibilités de densification du tissu bâti, sur l'extension soignée et organisée de certains secteurs en cohérence avec la définition d'un village, la diversité dans l'offre résidentielle (mixité urbaine, mixité des typologies de bâti, mixité intergénérationnelle) et l'équilibre entre le monde agricole et le village.

Le développement urbain devra être réalisé tout en modérant la consommation des espaces dans un contexte de développement durable afin de préserver les possibilités d'extensions à long terme.



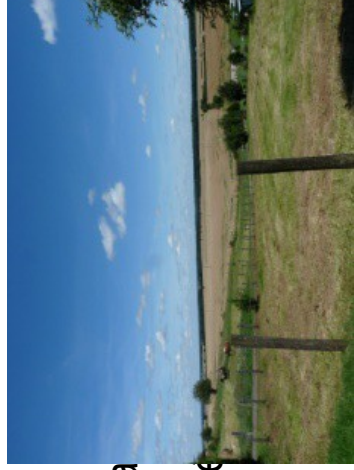


Orientations :

- ✓ **Maintenir les entités naturelles** du territoire.
- ✓ **Maintenir et restaurer** le patrimoine.
- ✓ Préserver et développer la situation agricole actuelle.
- ✓ **Encourager le développement des modes doux** de déplacements (piétons, vélos...).
- ✓ S'appuyer sur les **logements locatifs existants**.
- ✓ **Anticiper le vieillissement de la population** en accueillant de jeunes couples.
- ✓ **Faire le choix d'extensions urbaines ciblées** (en nombre et en surfaces).
- ✓ **Maintenir une certaines offre de services et d'équipements** à proximité des secteurs d'urbanisation.

[Valoriser le patrimoine bâti, naturel et paysager.](#)

Explications :



La commune souhaite préserver son paysage urbain en soutenant la qualité architecturale des constructions et la création de paysages autour des zones futures d'urbanisation.

Le patrimoine bâti est important sur la commune. La commune souhaite donc le protéger en favorisant une insertion réussie des nouvelles constructions dans le tissu bâti.

La commune souhaite également sauvegarder et valoriser la richesse, la diversité et la qualité de ses ressources naturelles présentes sur son territoire, et veiller à la préservation des équilibres entre urbanisation, utilisation agricole des terres et protection des espaces naturels. Ainsi la commune affirme sa volonté de s'appuyer sur la préservation et la mise en valeur des continuités écologiques et des éléments paysagers.

L'objectif est de permettre le développement de la commune en tenant compte de la nécessité de conforter un cadre de vie agréable pour les habitants. En répondant à cet objectif, la commune affirme son ambition de maintenir son identité rurale.





Orientations :

- ✓ **Maintenir la qualité urbaine et paysagère existante** en protégeant le bâti rural traditionnel et en veillant à la présence d'un **volet paysager important** dans les futurs projets de construction et d'aménagement.
- ✓ Mettre en valeur l'environnement naturel en le rendant accessible par **le maintien et le développement des liaisons douces** (chemin de randonnée, espaces forestiers, voies douces intra-urbaines...).
- ✓ Promouvoir le **développement des énergies renouvelables** et une approche durable de l'urbanisation dans les futurs projets de construction.
- ✓ **Limiter l'artificialisation des sols** (trottoirs, aménagements urbains...) au profit d'aménagement paysager plus « ruraux ».
- ✓ Encourager **la qualité urbaine et paysagère existante** en protégeant le bâti rural traditionnel et en intégrant les nouvelles constructions grâce à un règlement adapté
- ✓ **Favoriser la réhabilitation des constructions anciennes** en offrant un nombre modéré de terrains à bâtir.
- ✓ **Protéger les espaces naturels, boisés et agricoles.**
- ✓ **Interdire toute urbanisation à proximité des cours d'eau.**

Préserver et diversifier l'activité agricole.

Explications :

Au sein d'un secteur rural à forte vocation agricole, la commune souhaite donner aux exploitants agricoles la possibilité de développer leurs activités dans les meilleures conditions et de se diversifier le cas échéant.

L'activité agricole est garante de l'entretien des paysages et son maintien est synonyme de préservation et entretien des paysages naturels.

A cet effet, il faut donc que le PLU ne soit pas un frein mais plutôt un soutien aux projets des acteurs du monde agricole.



Orientations :

- ✓ Favoriser la pérennité des exploitations agricoles du territoire communal par un règlement et un zonage adaptés aux projets des exploitants leur permettant de se maintenir au sein des espaces bâtis si les nuisances sont limitées.
- ✓ Trouver un équilibre entre l'activité agricole, la protection des espaces naturels et des paysages et le développement urbain et économique de la commune.
- ✓ Eviter le cloisonnement des structures agricoles par l'urbanisation ou certains aménagements.

Encourager l'activité économique locale et le maintien des services.



Explications :



Il sera permis de conforter et de dynamiser les activités de PERROGNEY LES FONDS, ce qui permettra de conforter et de dynamiser les activités de PERROGNEY LES FONDS. En effet, l'offre en équipements, services et activités sera améliorée, ce qui permettra de conforter et de dynamiser les activités de PERROGNEY LES FONDS.

L'attention sera portée sur les aspects suivants :

- sur le renforcement des possibilités d'accueil des activités et de la qualité de cet accueil en adéquation avec le caractère rural de la commune,
- sur la diversification de la palette des activités ludo-touristiques en rapport avec une commune de cette taille,
- sur le maintien et le développement des activités économiques en place et des services,
- sur le développement des communications numériques,
- sur la création d'équipements liés aux déplacements.

Encourager l'activité économique locale et le maintien des services.



Orientations :

- ✓ Favoriser le **maintien des activités existantes** (artisanat, commerce et services) et garantir les conditions de leur développement grâce à un règlement adapté.
- ✓ Accompagner le cas échéant l'**installation d'activités nouvelles**.
- ✓ Développer le **niveau d'équipements et de services de proximité** (sociaux, culturels, sportifs et éducatifs).
- ✓ Encourager la **création des espaces de vie** (chemins piétons, pistes cyclables, sentiers de randonnée...).
- ✓ Créer des **installations ludo-touristiques douces** (chemins piétonniers, aires de pique nique, parcours de santé, voies cyclables...).
- ✓ Encourager le développement de la zone **LANGRES Sud, zone d'activités** du territoire.
- ✓ Encourager le **développement des communications numériques**.

 **CTOPOS**
URBANISME